

parti de cent émigrants recrutés dans l'île de France c'est-à-dire à Paris et dans les environs.

A propos de Paris, je veux vous faire part de la première impression que j'éprouvai en entendant parler des Canadiens-Français. J'arrivais à Gaspé et des ouvriers travaillaient à décharger le navire sur lequel j'ai traversé l'Océan. L'accent de ces hommes et une pureté de langage peu commune en France chez les populations rurales me frappèrent singulièrement, si bien que je demandai à l'un d'eux s'il était Français et originaire des environs de Paris : « Non, monsieur, me répondit-il, je suis de Québec. » Lorsque M. l'abbé Tanguay aura complété l'ouvrage qu'il a entrepris sur l'origine des familles Canadiennes, l'ouvrier dont je viens de vous parler y aura probablement son nom inscrit sur la liste des familles parties jadis de l'île de France pour chercher fortune en Canada.

Les évêques, les prêtres, les religieux et religieuses qui ont fondé les premiers établissements d'éducation en Canada ne venaient point, en général, de Bretagne et de Normandie. La Révérende Sœur Marguerite Bourgeoise venait de Troyes, en Champagne ; la Mère l'Incarnate était née à Tours ; Mousigneur de Montigny plus connu sous le nom de Monseigneur de Laval, était originaire du Mans. Il est à présumer aussi que les compagnons de ces pionniers de la civilisation en Canada venaient de différentes parties de la France, et je ne doute nullement, — je vous le répète, — que l'ouvrage de M. l'abbé Tanguay n'établisse cette opinion d'une manière indiscutable.

Les corps enseignants ne pouvaient donc donner à leurs élèves l'accent Breton-Normand. Ils leur apprenaient alors à bien parler et à bien écrire leur langue maternelle. Aujourd'hui les Canadiens ont deux langues à apprendre, et parfois l'une est négligée au profit de l'autre. L'été dernier, à une distribution de prix qui avait lieu dans la Salle voisine, Monseigneur d'Ottawa reprochait avec bienveillance aux demoiselles du Convent qu'on venait d'interroger sur l'art important de la cuisine, — Sa Grandeur leur reprochait d'avoir oublié la recette pour faire de la bonne soupe et consacré un peu trop de temps à la question des pâtisseries légères. Les jeunes gens et les jeunes personnes qui négligent l'étude de leur langue s'exposent à un reproche analogue, car cette connaissance est la base indispensable de toute éducation solide, comme la bonne soupe est à mon avis, le préluce nécessaire d'un bon repas.

Mais revenons au prétendu patois :

Les auteurs sérieux, entre autres M. Rameau, si je ne me trompe pas, affirment que le langage des Canadiens-Français n'offre aucun accent bien marqué. Quand aux *habitants* proprement dits c'est à dire aux campagnards, s'ils parlent mieux français que les paysans de presque toutes les parties de la France, c'est qu'au Canada l'instruction élémentaire est beaucoup plus répandue que dans notre ancienne-patrie. Je me contenterai d'affirmer ce fait qui vous étonnera peut-être mais qu'il me serait facile de démontrer, si pareille démonstration ne sortait pas du cadre de cette conférence.

Le léger aperçu que je viens de vous donner suffit, je pense, pour établir que la langue des Canadiens-Français ne peut être assimilée à celle que l'on parle actuellement en Bretagne et en Normandie, et les auteurs qui ont émis cette opinion ne connaissaient bien, soyez-en sûrs, ni la Bretagne ni la Normandie et encore moins le Canada. Jusqu'au milieu du siècle dernier, le Canada fut, en réalité, une province Française, ayant ses trois corps d'Etat, la Noblesse, — (les Seigneurs,) la bourgeoisie et le peuple. Dans ces trois classes, l'éducation était aussi répandue qu'en France à la même époque. Les mémoires, lettres, mandements, en un mot tous les documents historiques de ce temps-là démontrent à l'évidence cette assertion. Mais, un peu plus tard, la langue française eut à soutenir une terrible lutte dont je vais vous dire quelques mots. Ces combats du passé contiennent de hauts enseignements pour la génération actuelle, et cela donne du cœur d'en lire le récit ou de les raconter familièrement de temps à autre.

Parmi les hontes du règne de Louis XV, la plus navrante est l'abandon du Canada. Ce fait dénote, chez le Roi de France et ses courtisans efféminés, non-seulement un égoïsme hideux mais une ignorance qui ferait aujourd'hui honte aux petits enfants de nos écoles. Toutefois le Traité de Paris, signé au mois de mai 1763, laissait aux Canadiens une espérance bien fondée de conserver la langue française. Il garantissait le maintien des institutions de la langue et des lois canadiennes, et prescrivait que les lois ne pourraient être changées sans le consentement formel des intéressés. Mais autre chose est de signer un traité et d'en accomplir les conditions.

Les marchands Anglais qui inondèrent bientôt le pays, et n'appartenaient pas, je puis le dire sans offenser personne, aux classes les plus lotrées de la Grande-Bretagne, se trouvèrent gênés par la présence d'une population dont ils ignoraient la langue et firent de nombreux efforts pour implanter à tout jamais, et à l'exclusion de toute autre, la langue Anglaise dans leur nouvelle possession. Mais ils rencontrèrent deux obstacles insurmontables : Le premier fut la noble résistance des

Canadiens qui ne cessèrent d'invoquer les termes du traité, malgré les vexations qu'ils eurent à subir en punition de leur énergie. Le second obstacle se trouva dans un sentiment de justice et de bon sens dont quelques agents impériaux, entre autres le Procureur-Général Thurlow et le Gouverneur-Général Carleton (1774) n'hésitèrent pas à se porter défenseurs auprès de la métropole, représentant avec raison, que c'était une idée chimérique et bonne seulement à perpétuer les dissensions les plus déplorables dans la colonie que de vouloir sans préambule et sur-le-champ, convertir en Anglais soixante-et-dix mille Canadiens.

Ces escarmouches contre la langue française étaient le prélude d'une grande bataille qui devait se livrer dans l'enceinte parlementaire, lors de la première réunion des Chambres Canadiennes, au mois de décembre 1792. Il importe de conserver et de redire les noms de ceux qui se distinguèrent dans la lutte : Nous devons ce témoignage à leur mémoire, et personne ne peut trouver mauvais que nous ayons de la piété filiale.

Dès les premières séances de la chambre, le parti Anglais proposa l'abolition de la langue française, et je vous ferai remarquer d'abord que cette proposition était formellement contraire aux engagements de Sir William Pitt, alors chef du ministère Anglais. Aussi, une discussion violente ne tarda pas à s'engager. Il s'agissait d'élire un orateur et M. J. Antoine Panet fut proposé. La première chose que lui reprocha l'un de ses adversaires, M. Richardson, fut sa connaissance imparfaite de la langue anglaise. « Est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits ? » Telle fut la question que lui adressa M. Papineau, père de l'Hon. Louis-Joseph Papineau.

MM. Bédard et Panet soutinrent, après lui, les arguments suivants qui ont aujourd'hui la même force qu'en 1792 : — Dans les tiers de la Manche, attachés à l'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant, la langue française a toujours été et est toujours en usage ;

Pendant plus de trois siècles après la conquête de l'Angleterre par la Normandie, la cour, l'église, la robe, les tribunaux et la noblesse, tout parlait français en Angleterre ;

Enfin, la Grande Charte est rédigée dans cette langue.

Après de longs débats, M. Panet fut élu. Mais, sur la proposition de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée dans les deux langues, le parti Anglais souleva de nouvelles objections. M. de Lotbinière prit le soin de les réfuter, et les principales raisons qu'il fit valoir auront de l'actualité toutes les fois que pareille tentation sera renouvelée dans notre législature. Voici quelles étaient ces raisons :

1o. Le bill de Québec, qui réglait le Gouvernement du Canada et qui fut adopté en 1791 par les chambres d'Angleterre, ne comporte point que nos lois seront rédigées uniquement en Anglais.

2o. Les Canadiens-Français, étant électeurs, ont droit d'exiger que les mesures publiques qui les intéressent soient portées à leur connaissance dans la langue qu'ils parlent.

3o. Ce n'est point l'uniformité de langage qui assure la fidélité d'un peuple, et les Canadiens ont prouvé leur loyauté à la couronne Anglaise en plus d'une circonstance.

Le discours de M. de Lotbinière fit son effet, et l'on nomma un traducteur de l'Assemblée législative. Je n'ai pu trouver son nom dans les archives parlementaires, mais j'y ai vu que deux ou trois ans après sa nomination, il pria la chambre d'augmenter son traitement et que le Gouverneur-Général lui-même mit son veto à cette demande. Aujourd'hui, le Gouverneur-Général aurait fort à faire s'il se mettait à intervenir dans toutes les demandes d'augmentation que les employés de l'une et l'autre origine formulent assez fréquemment, si j'en crois les journaux, — qui sont pourtant sujets à se tromper.

Dès ce moment, la langue française fut employée dans la législature et les cours de justice. Bientôt, en 1806, parut un journal français, *Le Canadien*. Cette publication rencontra bien des obstacles, et les journaux français qui furent fondés plus tard eurent aussi de terribles combats à soutenir. Je ne vous en raconterai pas les péripéties : ce récit trouverait sa place naturelle dans une *Histoire du Journalisme français en Canada*. Cette histoire est à faire, elle offrirait beaucoup d'intérêt et mériterait l'attention de nos jeunes écrivains auxquels je recommande sérieusement ce travail. Elle prouverait aussi deux choses importantes pour nous-mêmes ; la première que, tout en faisant fi de la langue française, nos compatriotes Anglais ont toujours activement surveillé nos journaux et savent fort bien y découvrir les bons avis et parfois les rudes vérités qui s'y trouvent à leur adresse. La seconde, qu'une certaine classe d'Anglo-Canadiens a conservé jusqu'à nos jours un espoir secret de voir disparaître, dans un avenir plus ou moins éloigné, la langue française du Canada. J'ai dit « une certaine classe », et je ne vous développerai pas ici les motifs qui l'animent, j'ajouterai seulement que cette idée chimérique n'existe chez aucun Anglais instruit, bien élevé et tolérant,